

**Séance du 9 avril 2015**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjoint ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'œuvres – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine.

Le musée Bonnat-Helleu, musée des beaux-arts de Bayonne, entreprend régulièrement des restaurations sur ses collections afin d'assurer la conservation des œuvres.

Ces interventions ont été confiées à des professionnels agréés par la Sous-direction des Musées de France, suite à l'avis favorable de la commission scientifique régionale de restauration et de conservation Aquitaine.

Elles se détaillent ainsi :

Identification de l'œuvre ou du lot d'œuvres	Montant de l'intervention en euros HT
1 huile sur toile par Emile Betsellère, <i>L'Oublié !</i> , inv. CM 173	1 760,00
1 huile sur toile par Francisco José de Goya y Lucientes, <i>Autoportrait</i> , inv. 9	2 730,00
1 huile sur toile de Joseph Saint-Germier, <i>La Navaja</i> , inv. CM 185	6 910,00
38 huiles sur toile par Paul-César Helleu : inv. 2010.1.12 ; 2010.1.13 ; 2010.1.14 ; 2010.1.15 ; 2010.1.16 ; 2010.1.17 ; 2010.1.18 ; 2010.1.19 ; 2010.1.20 ; 2010.1.21 ; 2010.1.22 ; 2010.1.23 ; 2010.1.24 ; 2010.1.25 ; 2010.1.26 ; 2010.1.27 ; 2010.1.28 ; 2010.1.29 ; 2010.1.30 ; 2010.1.31 ; 2010.1.32 ; 2010.1.33 ; 2010.1.34 ; 2010.1.35 ; 2010.1.36 ; 2010.1.37 ; 2010.1.38 ; 2010.1.39 ; 2010.1.40 ; 2010.1.41 ; 2010.1.42 ; 2010.1.43 ; 2010.1.44 ; 2010.1.45 ; 2010.1.46 ; 2010.1.47 ; CM 472 ; CM 557	31 880,00
analyses biologiques sur différents types d'œuvres	2 800,00

Le montant total des travaux de restauration s'élève à 46 080,00 € HT, travaux pouvant bénéficier des subventions de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Aquitaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Drac Aquitaine, une subvention au taux le plus élevé possible pour la restauration des œuvres visées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.